



Règlement définitif de succession

Par **Cassandra Bergame**, le **20/02/2018** à **11:56**

Bonjour,

Le décès de mon oncle a eu lieu en décembre 2016. La succession a été confiée à un notaire peu rapide.

Il n'y a qu'un bien immobilier et un peu de liquidités.

En novembre 2017, la déclaration de succession, l'acte de notoriété et l'attestation immobilière ont été signés.

En janvier 2018, le notaire a viré sur le compte des deux héritiers (mes cousins qui s'entendent bien) un acompte sans le moindre mot d'explication.

Depuis, plus rien. Pourquoi après tant de temps la succession n'est toujours pas réglée définitivement ?

Pourquoi le notaire ne verse-t-il pas le reste après déduction des différents frais ?

Merci de votre aide. Mes cousins sont un peu perdus face au notaire.

Par **Visiteur**, le **20/02/2018** à **15:45**

Bjr

Seul un rendez-vous chez le notaire vous permettra d'en savoir davantage.